

SEANCE DU 23 juillet 2011

Nombre de Membres :
En exercice 8
Présents : 6
Votants : 8

Date convocation :
19-07-2011
Date d'affichage :
25-07-2011

L'an deux mil onze, le vingt-trois juillet à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf
Absents excusés : Patrick BICHET qui donne procuration à Cyril REVEILLE – Marjorie PILLOT qui donne procuration à Bernard AUBERT
Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

2011-0035) 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.7 Intercommunalité
PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE

Le maire rappelle la loi du 16 décembre 2010 Le calendrier fixé par la loi prévoit que les collectivités locales concernées ont trois mois pour rendre leur avis sur la carte proposée par le Préfet de Meurthe et Moselle. Dans ce projet, la Commune de HOUDREVILLE doit rejoindre la communauté de communes du Saintois

La CDCI dispose de quatre mois pour se prononcer. Le schéma départemental de coopération intercommunale sera arrêté par le préfet avant le 31 décembre 2011.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **REFUSE** de rejoindre la Communauté de Communes du Saintois

2011-0036) 1. COMMANDE PUBLIQUE
1.1 Marché public
DEVIS SUPPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX ANNEXES A LA STATION
D'EPURATION

Le maire informe les membres du conseil municipal que des travaux supplémentaires doivent être réalisés afin d'effectuer une conduite séparative pour les eaux claires parasites et des problèmes d'ensablement important du poste de refoulement sur la route de Vézelize

Il présente deux devis :

- Ent CHIARAVALLI de BRALLEVILLE pour un montant de 18 112.02€ HT
- Ent RSTP de TOUL pour un montant de 17.420.50€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte d'effectuer les travaux supplémentaires afin de réaliser une conduite séparative pour les eaux claires parasites et des problèmes d'ensablement important du poste de refoulement sur la route de Vézelize

Accepte de signer le devis de L'Ent CHIARAVALLI de BRALLEVILLE pour un montant de 18 112.02€ HT

Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

2011-0037) 7 FINANCES LOCALES

7.2 Fiscalité

7.2.1 Vote des taux d'imposition

Rectificative sur le vote de la CFE

Suite à la délibération du 16 avril 2011 concernant le vote des taux pour la commune pour l'année 2011, le conseil municipal avait décidé **de ne pas augmenter les taux.**

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de rectifier le taux sur la délibération CFE cotisation foncière des entreprises de 15.64%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme que le vote de la CFE est bien de 15.64%
- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires

Le Maire,
Michel PETITCOLAS

Réunion du Conseil Municipal Samedi 23 juillet 2011 à 10h00

ORDRE DU JOUR :

1. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (favorable à l'adhésion ou non).
2. Devis supplémentaire pour les travaux annexes à la station d'épuration.
3. Rectification du taux sur vote de la CFE
4. Questions diverses.

Michel PETITCOLAS

Bernard AUBERT

Roland MATHIAS

Luc PRUDENT

Cyril REVEILLÉ

Patrick BICHET
donne procuration
Cyril REVEILLE

Daniel BRASSEUR

Marjorie PILLOT
donne procuration
Bernard AUBERT